



## LA SOLUTION SÉCURISÉE POUR LE RÈGLEMENT AMIABLE DE VOS LITIGES



**3 mois**

Durée moyenne  
d'une médiation

**75%**

Taux de réussite

18-20 rue du Maréchal Joffre  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 44 48 44

[www.bordeaux-mediation.fr](http://www.bordeaux-mediation.fr)



**3 mois**

Durée moyenne  
d'une médiation

**75%**

Taux de réussite



# LA MÉDIATION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La solution sécurisée pour le règlement  
amiable de vos litiges.



- Un moyen légal et différent de régler vos désaccords
- La recherche d'une solution mutuellement satisfaisante et librement acceptée par les parties
- Une solution "sur mesure" pour les parties
- Un processus structuré et encadré par un médiateur compétent, diligent et impartial

## DANS QUELS DOMAINES ?

La médiation peut intervenir dans tous les domaines du droit et de la vie courante, notamment :



- Famille
- Sociétés
- Travail
- Succession
- Voisinage
- Construction
- Immobilier
- Commercial
- Administratif
- Assurances
- Associations
- Consommation
- Environnement
- Santé

## À QUEL MOMENT ?



- En dehors de tout procès : à l'initiative d'une partie ou d'un commun accord, en sollicitant Bordeaux Médiation qui proposera un médiateur
- Avant le procès : la loi impose la tentative de résolution amiable avant de saisir la justice, à peine d'irrecevabilité dans certains cas
- Pendant le procès : à tout moment de la procédure, sur proposition des parties ou à l'initiative du juge

## COMMENT SE DÉROULE LA MÉDIATION ?



- La médiation débute par une information sur le processus
- En suivant, des réunions sont organisées par le médiateur
- À l'issue de la médiation, lorsqu'un accord est intervenu, les parties peuvent décider de rédiger, par l'intermédiaire de leurs avocats, un protocole d'accord
- Ce protocole d'accord a force obligatoire et il peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire

## QUELS AVANTAGES ?



- Une confidentialité totale
- Une parfaite liberté de décision laissée aux parties
- Une solution adaptée aux parties et librement élaborée entre elles
- Une rapidité dans la mise en œuvre de la médiation
- La garantie d'un médiateur de qualité
- Un coût maîtrisé et la possibilité d'ouvrir droit à l'aide juridictionnelle

Votre avocat peut vous conseiller et vous assister durant tout le processus de Médiation.

# Quel est le coût d'une médiation ?

(NON SOUMIS À TVA)

Le coût de la médiation est divisé entre toutes les parties, sauf meilleur accord.

FRAIS  
ADMINISTRATIFS

**50€** PAR PARTIE

COÛT  
HORAIRE

**200€** A REPARTIR ENTRE  
LES PARTIES

## Lieu de réunion

18-20 rue du Maréchal Joffre  
33000 Bordeaux



## Téléphone

05 56 44 48 44



## Mail

bordeaux-  
mediation.association@laposte.net



## Site Internet

[www.bordeaux-mediation.fr](http://www.bordeaux-mediation.fr)

